

**Séance ordinaire du
7 mars 2022**

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, tenue le 7 mars 2022 et à laquelle étaient présents;

Le Maire : Monsieur Francis St-Pierre

Greffière adj. Madame Emilie Robillard

Les Conseillers : Madame Anick Blouin
Monsieur Jean-Denis Bernier
Monsieur Simon Dubé
Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Madame Mélanie Desrosiers
Madame Stéphanie Arsenault

Tous, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 2022-03-013

Il est proposé par Jean-Denis Bernier, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2022

Résolution No 2022-03-014

Il est proposé par Stéphanie Arsenault, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux verbaux du 7 février ainsi que l'extraordinaire du 16 février 2022. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER

Résolution No 2022-03-015

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer du mois de février 2022 ainsi que les dépenses incompressibles du 1^{er} février au 28 février 2022 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR VANESSA LEPAGE-LECLERC, ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de février 2022 comportant les numéros de chèques de # 018818 à # 018874 totalisant 419 216.25\$

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1^{er} février au 28 février 2022, apparaissant au tableau ci-dessous :

NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
Agence du Revenu du Canada	8 188.66\$
Agence du revenu du Québec	22 553.15\$
Cogéco Cable	55.17\$

Frais de banque	89.55\$
Hydro Québec	6 301.48\$
Intérêt sur marge de crédit	19.52\$
Intérêt sur prêt 16	390.06\$
Proulx Harold (entretien patinoire/février 2022)	3 883.50\$
Remb. Capital prêt #6	21 200.00\$
Salaire	62 164.82\$
SCFP 4420	1 314.74\$
Télus IP	332.68\$
Ville de Rimouski (50% entente loisirs et site d'enfouissement)	82 230.42\$
TOTAL	52 317.18\$

AUTORISATION À SIGNER UNE ENTENTE AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF 2022

Résolution No 2022-03-016

Attendu que la MRC de Rimouski-Neigette offre un service de transport collectif depuis plus de 10 ans pour la majorité des municipalités de son territoire;

Attendu que le service de transport collectif de la MRC offre une plateforme de réservation en ligne très fonctionnelle et appréciée des usagers;

Attendu que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ne peut joindre la déclaration de compétence en transport collectif de la MRC Rimouski-Neigette pour une seule année;

Attendu que la seule offre de transport collectif actuellement disponible à Saint-Anaclet-de-Lessard est celle du TAC de la Mitis qui est conçue pour accommoder les employés de Miralis, en provenance de Mont-Joli et de Rimouski;

Attendu que le conseil municipal souhaite sonder la demande réelle des citoyens de Saint-Anaclet-de-Lessard pour un transport collectif offrant une alternative aux nombreux travailleurs qui se déplacent à Rimouski matin et soir;

Attendu que la Municipalité a la possibilité de signer une entente intermunicipale avec la MRC Rimouski-Neigette pour l'utilisation de son service de réservation en ligne pour 2021;

En conséquence, il est proposé par Stéphanie Arsenault et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente avec Taxis 800 pour le prolongement du projet pilote en 2022 de desserte de Saint-Anaclet-de-Lessard en transport collectif sur réservation selon les trajets et arrêts prévus en cohérence avec le service de la MRC de Rimouski-Neigette.

DÉFI ANACLOIS DU 04-06-2022

Résolution No 2022-03-017

Il est proposé par Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande fait par le Club Lion et le comité Défi Anaclois pour l'accès aux infrastructures municipales, et ce, gratuitement lors de l'activité annuelle du Défi Anaclois, le 4 juin 2022.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE RELAI À VÉLO ALDO DESCHÊNES

Résolution No 2022-03-018

Il est proposé par Mélanie Desrosiers et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'autorisation pour traverser la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard via la 132, le 8 juin 2022, lors du Relai Aldo Deschênes

VENTE DU PRESBYTÈRE
Résolution No 2022-03-019

Il est proposé par Jean-Denis Bernier et résolu à la majorité d'informer le conseil de la Fabrique de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard que la vente du Presbytère ne met aucunement en péril l'achat de l'église par la municipalité. Madame Anick Blouin mentionne son intérêt dans ce dossier et confirme ne pas avoir participé aux discussions. Elle se retire du vote.

CONTRAT DE TRAVAIL DE NADIA LAVOIE DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFÈRE-TRÉSORIÈRE
Résolution No 2022-03-020

Il est proposé par Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail et de nommer monsieur Francis St-Pierre, maire à signer le contrat de travail de la direction générale.

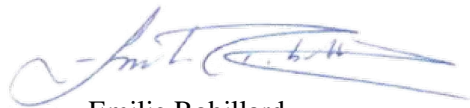
DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN-PAUL RUEST
Résolution No 2022-03-021

Le conseil municipal offre ses condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Jean-Paul Ruest, décédé le 20 février dernier.

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 2022-03-022

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mélanie Desrosiers que la séance soit levée. Il est 20 h 13.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Ce 7^e jour de mars 2022



Emilie Robillard
Greffière adjointe

Sceau de la
municipalité